



MÉMENTO

2014-2015

Ecole communale de Waha

rue du Chêne n°18 6900 Waha - 084/ 31 36 78



« Apprendre, c'est avoir un projet, c'est se projeter différent dans l'avenir. »

Philippe MEIRIEU

Education et formation ne peuvent se concevoir sans contraintes. L'inscription dans l'école implique l'acceptation du présent *Mémento* et du règlement d'ordre intérieur.

Le Mémento vous présente le projet d'établissement ainsi que toutes des informations sur le fonctionnement de la vie scolaire de notre école.

Certains thèmes abordés ici sont également insérés dans le journal de classe de l'élève du primaire.

Table des matières

- Page 2 : table des matières - le R.O.I.
- Page 3 : congés scolaires
- Pages 4-5 : calendrier
- Pages 6-9 : projet d'établissement
- Page 10 : horaire des cours et absences
- Page 11 : attitude et comportement
- Page 12 : relations parents-école - CPMS
- Page 13 : les travaux à domicile
- Page 14 : l'organisation des repas
- Page 15: les collations
- Page 16 : la garderie
- Page 17 : éducation physique et psychomotricité
- Page 18 : natation - bulletin - rencontres parents-école
- Page 19 : l'association des parents - retour à la maison
- Page 20 : tableau interactif - assurance
- Page 21 : adresses et n° de téléphones utiles
- Page 22 : « Espace-Parents-Enfants »

<http://ecolescommunales.marche.be/waha>

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis lors de l'inscription de votre enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site : <http://ecolescommunales.marche.be>

Il est cependant important que chaque année les parents marquent leur accord de principe sur ce document chargé d'organiser les généralités de notre enseignement.

Les congés scolaires

- **Rentrée scolaire** : lundi 1er septembre 2014
- **Fête de la Communauté française** : pas d'application
- **Congé d'automne (Toussaint)** : du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2014
- **Commémoration du 11 novembre** : mardi 11 novembre 2014
- **Vacances d'hiver** : du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015
- **Congé de détente (carnaval)** : du lundi 16 février au vendredi 20 février 2015
- **Vacances de printemps** : du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2015
- **Lundi de Pâques** : pas d'application
- **Fête du 1er mai** : vendredi 1er mai 2015
- **Ascension** : jeudi 14 mai 2015
- **Ascension (pont)** : vendredi 15 mai 2015
- **Lundi de Pentecôte** : lundi 25 mai 2015
- **Les vacances d'été** débutent le mercredi 1er juillet. 2015.

- Vendredi 19 décembre 2014: journée pédagogique (école fermée)
- Les deux autres dates des journées pédagogiques vous seront transmises dès que possible via le journal de classe de l'élève.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30
	31		31	31

Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
	29	29	29	29
	30	30	30	30
	31		31	

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement définit l'objectif prioritaire de notre école : apporter aux enfants des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-*devenir* en les rendant autonomes et responsables. Notre école a à cœur d'offrir un milieu de travail convivial.

L'équipe veille d'une manière égale au bien-être et au devenir de tous les enfants quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, philosophiques.

Le rôle éducatif de l'école ne peut être que complémentaire à celui des parents.

L'école collabore étroitement avec le centre PMS.

1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines (français, mathématique, éveil historique, géographique, scientifique et artistique) :

- en menant une pédagogie active, participative, différenciée et interdisciplinaire;
- en veillant à la continuité des apprentissages tout au long du parcours ; scolaire (ex. : outils « Les Alphas » pour la lecture, organisation en cycle, suivi des élèves sur l'ensemble de la scolarité...);
- en pratiquant l'évaluation formative : l'évaluation est intégrée à l'apprentissage afin de mobiliser et de différencier les ressources nécessaires pour aider chaque élève à progresser vers l'atteinte des objectifs fixés ;
- en tenant compte du concept de l'erreur formative : l'erreur est positive, elle fait partie de l'acte d'apprendre, elle doit être analysée et traitée dans une approche différenciée ;
- par la construction fréquente des synthèses par les élèves (lui apprendre à synthétiser, à structurer sa pensée) ;
- par l'utilisation de référentiels de qualité et adaptés (ex. : Eurêka, Leximath, ...).

2. Découverte, production et création

Une place importante est donnée à la découverte, à la création et à la production : ateliers artistiques, ateliers d'écriture (le journal de l'école), les ateliers scientifiques, les journées à thème (« La journée des arts », ...).

Les centres d'intérêt des enfants sont pris en compte pour un grand nombre d'activités et débouchent sur des moyens d'expression variés.

3. Articulation "pratique" / "théorie"

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation ou le jeu, l'enfant évolue continuellement entre la pratique et la théorie. Il est aidé dans son évolution par les affiches dans la classe et les cahiers de vie ou de synthèses qui succèdent aux manipulations d'outils divers.

4. Equilibre travail individuel et collectif

Différentes pratiques pédagogiques sont mises en place pour permettre à chaque enfant de progresser et de développer son autonomie : activités introduites par une situation mobilisatrice (situation « problème » ou défi), mise sur pied de projets adaptés et motivants, alternances entre travaux individuels et collectifs, organisation d'ateliers, de contrats...

5. Obligation de participer aux évaluations externes et à la certification

Nous participons :

- aux évaluations de fin de cycle (2e et 4e années primaires) proposées par la Commission de Travail sur les Evaluations (CTE) ;
- aux évaluations externes (3e et 5e années primaires) proposées par la cellule de pilotage de la Communauté Française ;
- aux épreuves externes certificatives pour l'obtention du Certificat d'Etude de Base (C.E.B.) en fin de 6ème primaire.

6. « Un esprit sain dans un corps sain »

Dès la maternelle, outre les différentes leçons d'éducation physique ou de psychomotricité, l'école met en place différentes actions favorisant un développement corporel harmonieux :

- collations collectives et/ou règles de classe pour le choix des collations;
- animations spécifiques sur l'alimentation saine en collaboration avec des personnes extérieures (mutuelles, PSE, cellule communale Santé, ...);
- mise à disposition d'espaces sécurisés et de matériel adéquat pour des récréations et des « après quatre heures » actifs ;
- collaboration avec diverses organisations sportives (clubs sportifs locaux, Adeps, pouvoirs locaux ...).
- participation à de nombreux projets sportifs : « Sport en Marche », la journée sportive organisée à Aye, « Mon club, mon école », la marche MESA, joggings...

7. Protection de l'environnement, de la nature et développement durable

- animations spécifiques sur l'alimentation saine et sur la protection de l'environnement en collaboration avec des personnes extérieures (IDELUX, service environnement...);
- gestion des déchets et des emballages en pratiquant le tri sélectif ;
- réduction cohérente des déchets ;
- participation à l'action « Marche, commune propre »...

8. Accès aux médias et aux technologies de l'information et de la communication

- Le Journal des Enfants, l'hebdomadaire qui aide les enfants à mieux comprendre le monde, est proposé aux élèves de 5e et 6e années. Ce média est un support qui est traité chaque semaine avec l'enseignant.
- Les élèves et leurs enseignants ont accès à des ordinateurs performants permettant l'initiation à l'outil informatique et au traitement de texte. De plus, des activités sont organisées à partir de logiciels de mathématique et de français permettant aux élèves de s'exercer en autonomie. (ex : Noldus, Formath, ...)
- Dans certaines classes, des tableaux interactifs sont utilisés par les enseignants et les élèves. Cet outil numérique présente de nombreux avantages dans les pratiques pédagogiques...

9. Ouverture sur le milieu de vie de l'école

L'école veille à s'ouvrir sur son environnement proche par l'organisation de divers événements. Entre autres : en octobre, la « Dégustation d'Automne » ; en avril, la « Fête de notre école » ...

L'école favorise également la curiosité, la créativité, l'esprit critique :

- par l'accueil de personnes ressources dans les classes (ex.: un musicien, un maçon, un avocat ...);
- par la mise sur pied d'expositions de réalisations d'enfants suite à des projets de classe ;
- par l'organisation de visites culturelles et éducatives (ex.: caserne des pompiers, camp militaire, sites remarquables, musées, maison communale, théâtre ...);
- par l'organisation de classes extérieures* : les classes de mer ou classes de forêt pour les élèves du cycle 5/8, les classes de ville à Bruxelles pour ceux du cycle 8/10 et les classes de neige pour les élèves de 6ème années.

* projets à confirmer annuellement et selon la disponibilité des membres de l'équipe éducative.

Les classes maternelles accueillent toutes les deux semaines les Jeunesses musicales pour un cours d'éveil à la musique.

Des animations artistiques sont également organisées avec des partenaires du monde musical et/ou artistique.

10. Education à la Citoyenneté

L'école a conscience qu'elle prépare l'enfant à devenir un citoyen responsable. Elle veille à l'y sensibiliser : commémorations diverses (Armistice, Marche du Souvenir), opérations de solidarité (Marche sur Marche, Télévie, ...), respect des personnes, du matériel et de l'environnement (charte de classe, charte de réfectoire, diminution et tri des déchets), conseil de classe, formation M.E.G.A., travail avec le centre de santé (hygiène dentaire, poux...), collaboration étroite avec le centre P.M.S...

11. L'art s'invite dans notre école

Différentes initiatives sont proposées durant l'année scolaire. Ces activités tentent d'éveiller la curiosité, la créativité et l'esprit critique de l'enfant et lui permettent de s'ouvrir sur son milieu de vie.

- Le projet permet de créer des liens entre l'enfant et le monde artistique et donc d'initier des élèves à une pratique culturelle.
- L'élève s'approprie des langages, des moyens d'expression et des techniques d'exécution pour s'exprimer et ce, dans les domaines tactile, plastique, musical et corporel.
- L'élève prend une part active à l'élaboration et à la réalisation d'un projet pour promouvoir la justice, la solidarité, le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine.



Les cours se donnent de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30 ; le mercredi, ils se terminent à 12h10. Il est vivement conseillé que les enfants arrivent un peu avant l'heure de la rentrée. Par ailleurs, il est demandé que la reprise des enfants ne se fasse pas avant l'heure de sortie (même en maternelle).

L'élève soumis à l'obligation scolaire (l'élève de l'école primaire et celui qui a été maintenu en maternelle) est tenu d'être présent du début à la fin des cours, durant toute l'année scolaire. L'élève doit suivre assidûment et effectivement tous les cours et activités organisés dans l'établissement. Tout élève en retard devra présenter un motif écrit valable.

<u>JUSTIFICATIF D'ABSENCE</u>		N°
Je soussigné(e), Nom : Prénom : Adresse : <i>personne responsable de l'élève</i> Nom : Prénom : Classe : vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence du au / /20..... <u>MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux</u> (à cocher ou compléter) ☐ maladie de l'enfant <u>uniquement</u> avec un certificat médical joint ☐ décès dans la famille ☐ convocation par une autorité publique (attestation jointe) ☐ autre motif à expliciter ci-contre Date : / /20..... Signature Fax école :	<i>Emplacement réservé au certificat médical ou à l'explication du motif de l'absence</i> Seront considérées comme <u>NON JUSTIFIEES</u> les absences <i>pour convenance personnelle dues à l'anticipation ou à la prolongation de congés officiels</i> <i>Conformément aux circulaires le lui imposant, la Direction se doit d'avertir le Service de l'Obligation scolaire des absences non justifiées.</i>	
Motif accepté : OUI - NON Notation : e - m - d - c - m' - <u>Cadre réservé à la Direction</u>		

Pour les absences de quatre jours ou plus, la rentrée d'un certificat médical est obligatoire.

Attitude et comportement

La discipline vise à organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école. Si une sanction est appliquée (voir R.O.I. point VIII), elle le sera en rapport direct avec la faute commise. Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société en lui apportant une piste pour un changement.

En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel. Chacun s'interdira d'avoir recours à la violence, ni celle des coups, ni celle des mots (jeux, gestes déplacés,...). Toute forme de violence sera sanctionnée.

Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque...) Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet étranger aux cours pouvant porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève (couteaux, pétards, GSM, baladeurs, jeux électroniques...) Ces objets seront confisqués. D'autre part, l'établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'objets apportés par l'élève.

En cas de non-respect des dispositions du règlement, les mesures prises peuvent entraîner l'exclusion temporaire voire définitive de l'élève. Un dossier disciplinaire est constitué dès les premiers faits répréhensibles.

- Exclusion de la garderie après divers avertissements transmis via une carte de comportement transmise par la direction.
- Exclusion de l'école selon la gravité des faits comme stipulé dans le règlement d'ordre intérieur.

La charte de comportement

En début d'année, une charte de comportement est rédigée et signée par tous les élèves de l'école. Elle rappelle les droits et les devoirs des élèves au sein de la classe et de l'école en général.

Le conseil d'école

A partir de cette année scolaire, le Conseil d'école reprend son envol. Une fois par mois, durant 20 minutes, le délégué de chaque classe a rendez-vous avec le directeur. Il s'agit de partager et d'échanger des initiatives ou remarques concernant la vie de l'école. Le délégué est le porte-parole de sa classe et transmet les fruits du conseil de classe.

Les relations parents-école

Afin d'optimiser l'éducation et l'instruction que les enfants reçoivent à l'école, il importe que les parents secondent effectivement le personnel et que, par leurs actes, ils créent autour du personnel de l'équipe éducative une atmosphère de respect et de collaboration réelle et sincère.

Il est demandé aux parents:

- de veiller à ce que les enfants se conforment strictement au règlement de l'école;
- de veiller à ce que leurs enfants se présentent à l'école dans une tenue correcte;
- de veiller au respect strict de l'horaire scolaire;
- de veiller à ce que leurs enfants soient en possession de tout ce dont ils ont besoin pour toute la journée: matériel scolaire, collations, boissons, équipement sportif...
- de signer le journal de classe, de vérifier les devoirs, de (faire) ranger le cartable...
- de signer les bulletins et les remettre rapidement à l'enseignant;
- de respecter la date de rentrée des documents et des comptes;
- d'user de fair-play à la sortie de l'école;
- d'aider l'enfant à se remettre en ordre après une absence;
- d'inscrire le nom de l'enfant sur son matériel et ses vêtements;
- de rencontrer l'enseignant dès qu'une situation pose problème;
- de s'adresser à la direction pour régler toute situation conflictuelle.



Centre Psycho Médico Social (CPMS)

Le Centre P.M.S. de Marche-en-Famenne s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

(Contact : Rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne - 084/32 06 80)

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. (...) »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 - article 78, § 4)

Après de nombreux débats, un décret édicté par la Communauté française précise les règles qui régissent les devoirs à domicile. Ce décret est tout à fait conforme à ce que nous avons toujours prôné. Nous rappelons donc que les petites tâches qui sont proposées aux enfants visent essentiellement à leur apprendre l'autonomie. Surtout chez les plus grands, l'ensemble du travail d'une semaine peut être proposé dès le lundi -et même être programmé sur plusieurs semaines. Cette façon de faire apprendra à l'enfant à organiser son travail et à gérer son temps.

Les recommandations officielles du Ministère sont :

- à l'école primaire, c'est le travail fait en classe qui est essentiel;
- aux élèves de la 1^{ère} à la 3^e année (mis à part les exercices de calcul et de lecture utiles pour tous), le maître indiquera certaines tâches;
- de la 4^e à la 6^e année, le travail à la maison sert, dans le prolongement des activités scolaires, à fixer et à exercer; 30 à 50 minutes doivent suffire, même pour les élèves les plus lents.

Nous simplifierons en disant que dans tous les cas, les travaux à domicile ne doivent pas dépasser une demi-heure (trois-quart d'heure en 5^e et 6^e années) de travail réel. Si cela prend plus de temps, il faut tout arrêter et signaler la difficulté au titulaire de l'enfant.

Remarques :

Les devoirs à domicile sont proposés de telle sorte que les jours de congé restent des jours de détente.

Les études encadrées* ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h15.

Il est conseillé aux parents de vérifier brièvement, chaque soir, la qualité du travail effectué. Tout n'est pas nécessairement terminé à l'étude.

*L'étude encadrée est un service non obligatoire au tarif de la garderie habituelle et proposée en fonction du personnel disponible.

L'organisation des repas

Plusieurs services pour les repas chauds et les repas « tartines » sont organisés dans différents locaux afin de répartir au mieux les élèves et de garantir un climat serein.

Si vous le souhaitez, votre enfant peut recevoir un repas complet ou un potage. Il suffit d'acheter un ticket « repas » ou une carte « potages » auprès de l'accueillante le lundi matin.

Modalités :

- Acheter les tickets à l'avance, **le lundi matin** de 7h15 à 8h30 auprès de l'accueillante ou du directeur au prix unitaire de **3,10 €** pour les enfants de primaire et de **2,60 €** pour les enfants de maternelle.
- Noter au bic les nom et prénom de l'enfant au verso de chacun de ces tickets (pour éviter vols et autres mauvais usages).

Le jour où votre enfant désire prendre un repas complet, il remettra **avant 8h45** son ticket à l'enseignant ou à l'accueillante.

Remarques :

- Dans un souci de donner de saines habitudes aux enfants, la seule boisson proposée sera l'eau.
- Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants auraient amenés de chez eux.
- Nous demandons, par souci écologique, de privilégier des emballages réutilisables: une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.

Rappelons que cette organisation des repas est un service. Qui plus est, ce temps doit être fait de calme et de détente.

Dès lors, nous ne pourrions tolérer qu'il soit perturbé. **Tout enfant qui aura encouru deux avertissements (via une carte de comportement transmise par la direction), se verra interdire la possibilité de rester à midi avec ses camarades.**

Les collations

De manière à rendre les enfants de plus en plus attentifs à leur propre santé et à la qualité de leur environnement et afin de les amener à devenir des citoyens responsables, les équipes éducatives de toutes nos écoles communales ont décidé de mettre en place différents projets en matière de collations et de gestion des déchets. Il appartient aux enseignants d'expliquer aux enfants les raisons de ces différentes mesures qui visent uniquement leur bien-être actuel et futur.

Aussi, dans nos écoles:

- La boisson se trouvera dans une bouteille ou une gourde (pas de berlingot ou de canette).
- Chaque enfant pourra aussi disposer d'un gobelet pour boire de l'eau du robinet.
- La collation se trouvera idéalement dans une boîte à tartines.
- Les déchets périssables seront valorisés via le compost de l'école.
- Des règles de classe (ex.: le jour du fruit, le jour des tartines et céréales, le jour sans chocolat...) sont instaurées afin de valoriser la collation saine.
- Dans certaines classes, des collations collectives (non obligatoires) sont prévues par les institutrices.
- Il n'y a **pas de collation au moment de la récréation de l'après-midi**.
- A 15h40, les enfants qui vont à la garderie pourront y manger leur collation en respectant les règles ci-dessus.

De manière générale, chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.



Rappelons si besoin que la collation est sans doute un bon moment pour installer de saines habitudes alimentaires chez nos enfants : préférons une tartine plutôt qu'une barre chocolatée, un fruit plutôt qu'une sucrerie, de l'eau plutôt qu'une boisson sucrée. Les chips sont interdits.

La garderie*

Elle est destinée aux enfants des sections maternelles et primaires et est organisée de 7h15 à 8h00 et de 15h30 à 18h00 tous les jours de la semaine excepté le mercredi*.

Le tarif de la garderie est de **0,25€** par quart d'heure.

NOUVEAU : Dorénavant, le paiement se fera par virement bancaire : en fin de mois, vous recevrez le décompte précis et une facture via le journal de classe de votre enfant à condition que celle-ci atteigne la somme de 10 euros. *Si le montant est inférieur, le montant sera ajouté à la facture du mois suivant afin d'atteindre ce montant minimum et ainsi de suite.*

Si, à l'occasion, il vous apparaît que vous ne pourrez récupérer votre enfant dans les délais, nous vous prions de prévenir l'école dès que possible.

*Le mercredi, il n'y a pas de garderie organisée au sein de l'école. Les parents sont invités à reprendre leur enfant à 12h30 au plus tard. Néanmoins, un service (transport et accompagnement) existe afin de permettre aux enfants concernés de rejoindre l'espace Parents-Enfants. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Enfance- Jeunesse au 084/32.69.90. Le chapitre est également abordé à la page 22 de ce Mémento.

Remarques:

- Au moment de la rentrée en classe, en primaire, il n'est pas souhaitable que les parents accompagnent leur enfant.
- A la sortie des cours, les parents attendent les enfants à l'extérieur de l'école.
- Les parents penseront à prévoir une collation pour le goûter si l'enfant reste à la garderie.



Les récréations

Nous pensons qu'il est essentiel que tous les enfants soient à l'extérieur durant les récréations. De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème.

- Les élèves qui sont munis d'un certificat médical ou qui présentent des signes évidents de maladie seront invités à rester à l'intérieur à condition de respecter les règles de discipline.

- **Dans tous les cas, si l'enfant ne peut se rendre à l'extérieur, vous devez avertir vous-même l'enseignant par écrit.** Si cela doit durer plusieurs jours, un certificat médical est exigé et ce, afin de limiter les abus.

- Dans la cour, seuls les ballons en mousse (ou en plastique « léger ») sont autorisés et ce afin d'éviter les incidents. Les ballons en cuir sont tolérés dans la cour dit « La Goflette ».
- Les jeux ludiques (billes, cordes à sauter, ...) sont acceptés s'ils n'entravent pas le bon déroulement des récréations.

Education physique et psychomotricité

Chaque semaine, les élèves de primaire assistent à deux périodes de 50 minutes d'éducation physique. *Les enfants de la section maternelle, eux, ont deux périodes de psychomotricité données par une psychomotricienne.*

Nous insistons fortement pour que tous les enfants de la section primaire soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir un tee-shirt, un short, des chaussures de sport

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, **il n'est pas permis que vos enfants soient équipés de leur tenue de gym pour venir à l'école le matin.** La tenue de sport se trouvera dans un sac pratique et solide. Le prénom et le nom de l'enfant seront inscrits sur tous les objets qui lui appartiennent.

Le cours d'éducation se déroule dans la salle polyvalente pour les plus jeunes et au centre sportif de Marche-en-Famenne ou d'Aye pour les plus grands.



Natation

Le cours de natation s'inscrit dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module de 8 séances d'environ 45 minutes. Les horaires* seront communiqués via le journal de classe de votre enfant.

Prix de la carte de natation : 20 € ou 2,5 € par séance. Le paiement se fait soit en une fois ou par séance. L'argent est remis à l'enseignant de votre enfant.

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.

** Sauf modification de dernière minute, cette année, le cours de natation est proposé dès les mois de mars.*

Le bulletin

Le bulletin (en primaire) est un outil de communication entre l'enseignant, l'élève et ses parents. Il comprend le travail journalier ainsi que les notes obtenues lors des évaluations récapitulatives de tout ou partie du programme des études.

L'enseignant aura pris soin d'en expliquer le mode de fonctionnement lors de la réunion de septembre.

Les élèves de la section primaire reçoivent 4 bulletins durant l'année scolaire: fin octobre, fin décembre, en avril et en juin.

Les rencontres parents-école

Des réunions de parents ont lieu 3 fois par an : la première réunion est collective et se tient au début de l'année scolaire. Elle vise à informer les parents de la pratique de classe du titulaire et permet un premier échange parents - titulaire - direction.

Les 2 réunions suivantes sont individuelles (en décembre et en juin). Elles permettent à chaque parent de prendre connaissance du comportement de leur enfant en classe, ainsi que du travail mis en œuvre.

Les parents peuvent solliciter une rencontre avec la direction, le titulaire ou un autre enseignant par téléphone (0495/77.11.93) ou par écrit par le biais du journal de classe.

L'association des parents

Vous vous intéressez à la vie scolaire de votre enfant? Vous désirez être mieux informé(e) des choix faits par l'école? Peut-être même y participer? Alors vous souhaiteriez peut-être rejoindre l'association des parents de notre école...

Contactez la direction afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Un panneau d'affichage situé dans le couloir de l'école est à la disposition de l'association: toutes les informations et projets à destination de tous les parents de l'école y sont affichés.

Le retour à la maison

En maternelle et en primaire, les enfants sont censés retourner avec un parent.

À 15h40, ceux qui ne sont pas retournés sont automatiquement dirigés vers la garderie.

En primaire, les enfants qui habitent à proximité de l'école peuvent retourner chez eux seuls. Dans ce cas, **il vous faut le signaler impérativement par écrit dans le journal de classe.**

Si vous souhaitez que soient prises d'autres mesures que celles précisées ci-dessus (l'enfant retourne uniquement avec telle ou telle personne, ...) vous devez prendre contact avec la direction ou avec l'enseignant de votre enfant.

Le tableau interactif

De plus en plus populaire auprès des enseignants et des élèves, le tableau blanc interactif (TBI) donne un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionne nos pratiques pédagogiques.

Cette année, nous avons la chance de disposer de 4 tableaux interactifs.

L'équipe éducative se réunit régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux cet outil dans une pédagogie globale.

Le tableau blanc interactif (TBI) présente de nombreux avantages:

- la présentation claire des consignes de travail ;
- la consultation de sites Internet, d'images liées à une thématique abordée en classe;

- *la projection et la correction en groupe directement au tableau en inscrivant les réponses attendues exactement aux bons endroits ;*
- *la connaissance instantanée du niveau de compréhension du groupe en ayant recours aux boîtiers « Activote » ;*
- *la sauvegarde des synthèses produites et leur impression ;*
- *une interface visuelle très agréable, claire, et motivante ;*
- *l'usage avec les élèves de sites Internet interactifs comme Pepit.be, Gomaths, Le Café des Mathadores...*

Vidéo de présentation réalisée par la RTBF: <http://www.youtube.com/watch?v=fiYzEGx3IRE>



Assurance

Tous les élèves régulièrement inscrits sont assurés pour toutes les activités scolaires : récréations, sorties, classes de dépaysement, compétitions sportives, lors du trajet le plus direct vers l'école...

Lorsqu'un enfant est blessé, vous recevez une déclaration d'accident dont vous faites compléter le verso par médecin. Ensuite, lorsque vous l'avez signée et que vous y avez collé une vignette de mutuelle, vous la remettez à l'enseignant de votre enfant. Le document sera envoyé à Ethias. Vous recevrez un courrier de l'assureur portant un numéro de dossier.

A partir de ce moment, vous communiquerez les factures directement à Ethias en mentionnant votre numéro de dossier, sans plus passer par l'école.

Rencontrer la direction

« Communiquer est un don naturel, cultivons-le »

Généralement et dans la mesure du possible, le directeur est disponible aux moments suivants: voir tableau ci-dessous.



Bernard MONNOYER
directeur école communale Aye-Waha
tél. : 0495/77 11 93
bernard.monnoyer@marche.be

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 10h10	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
10h30 à 12h10	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
13h30 à 16h00	Réunion Collège de directions	Implantation d'Aye		Implantation d'Aye	Implantation de Waha

Adresses et n° de téléphone utiles

Ecole d'Aye

Rue des Sarts, 2

6900 Aye

Courriel: ecole.aye@marche.be

084/ 31 36 81



Ecole de Waha

Rue du Chêne, 18

6900 Waha

Courriel: ecole.waha@marche.be

084/ 31 36 78

Directeur

Monsieur Bernard Monnoyer

Mail : bernard.monnoyer@marche.be

0495/ 77 11 93

Echevin de l'enseignement

M. Nicolas Grégoire

Mail : nicolas.gregoire@marche.be

0496/ 72 41 94

Ethias assurances

Rue des Croisiers, 24
4000 Liège

04/ 220 31 11

Centre Culturel et Sportif

Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 00 94

Centre de Santé Provincial

Rue Erène, 1
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 06 70

Centre Psycho Médico Social Libre

Rue Erène, 1
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 06 80

Espace Parents-Enfants

Rue Victor Libert, 36E
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 69 85

L'asbl Espace Parent-Enfants

36E, Rue Victor Libert à 6900 Marche
084/32 69 85 - 90 - 86 084/32 69 89
epe@marche.be

L'accueil extra-scolaire est accessible aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans et couvre :

- les périodes du mercredi de 13h30 à 16h.
- les journées pédagogiques de 9h à 16h.
- les congés scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques) et 4 semaines en été de 9h à 16h.

L'inscription de chaque enfant est indispensable avant sa 1ère venue à l'EPE et se fait auprès de Sabrina PETERS (voir adresse ci-dessus) soit lors de sa permanence les mardis et mercredis de 16h à 18h (hors vacances scolaires) soit sur rendez-vous : une fiche d'identité et de santé est à remplir obligatoirement ainsi que des autorisations diverses.

- Les mercredis après-midi :

Le coût s'élève à 5 €/jour pour le 1^{er} enfant, 3 €/jour pour le 2^{ème} et 2 € pour les suivants ; un système d'abonnement est proposé.

La présence de l'enfant pour chaque mercredi est à confirmer au plus tard la veille, soit le mardi à 10h. La période d'animation est fixée de 13h30 à 16h et nous demandons aux parents de laisser leurs enfants pendant ce laps de temps. Un accueil temps libre est prévu de 12h à 13h30 et de 16h à 18h. Un ramassage des enfants au départ de certaines écoles est mis en place et pour cela, nous vous demandons de prendre contact avec la direction de l'école de votre enfant pour de plus amples informations.

- Les journées pédagogiques :

Le coût s'élève à 7€/jour pour le 1^{er} enfant, 4€/jour pour le 2^{ème} et 2€ pour les suivants.

L'EPE ouvre ses portes ces journées-là à partir du moment où il y a au **minimum 5 enfants inscrits une semaine avant la date** de la journée pédagogique. La période d'animation est fixée de 9h à 16h et nous demandons aux parents de laisser leurs enfants pendant ce laps de temps. Un accueil temps libre est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

- Les congés scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques) :

Le coût s'élève à 7€/jour pour le 1^{er} enfant, 4€/jour pour le 2^{ème} et 2€ pour les suivants. Les inscriptions débutent deux semaines avant chaque période de congé aux permanences citées ci-dessus. La période d'animation est fixée de 9h à 16h et nous demandons aux parents de laisser leurs enfants pendant ce laps de temps. Un accueil temps libre est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations ainsi que le texte complet de notre projet pédagogique et notre règlement d'ordre intérieur, n'hésitez pas à le demander auprès de l'équipe éducative ou à prendre contact avec le service.



<http://ecolescommunales.marche.be/waha>